

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 2, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

EN ALGÉRIE

On sait les bagarres sanglantes qui ont éclaté ces jours derniers à Alger. Sans doute, il est difficile, de si loin, de discerner nettement à qui en remonte la responsabilité immédiate et quels ont été les premiers agresseurs.

Ce sera l'œuvre de la justice. Mais l'opinion publique peut envisager la situation de plus haut et rechercher plus avant les véritables coupables.

Comment se fait-il que la population algérienne vive continuellement dans un état d'exaspération tel que des explosions si soudaines de sauvageries soient à chaque instant possibles ? D'où vient que, là bas, les habitants soient toujours si chargés de haine qu'il suffirait de les placer un peu violemment en contact pour la voir éclater ? Qui leur a mis au cœur ce désir de s'exterminer mutuellement ? Est-ce là l'indice d'une société saine, équilibrée et bien portante ? Ne sont-ce pas plutôt les accidents d'une maladie qu'on lui aura inoculée ?

A toutes ces questions qui se posent d'elles-mêmes la réponse est inévitable. Ces haines ont poussé comme des fleurs malsaines sur le fumier de l'antisémitisme et la doctrine de Drumont porte là ses fruits naturels.

L'Algérie vivait en paix quand Max Régis survint. Il se chargea de son bonheur et de concert avec Drumont organisa méthodiquement, dans l'ordre moral, une guerre civile qui ne tarda pas à se traduire en actes. Emeutes, pillages, coups de couteau et de revolver, Alger a connu ces délices depuis que le « doux Jésus » préside à ses destinées. Par les échos qui nous en arrivent parfois on peut juger que les violences de la presse antijuive sont descendues à un degré tel que l'*Intransigeant* lui-même n'y pourrait atteindre. Les excitations, les calomnies ne discontinuent point. On se menace et on se provoque dans les rues d'Alger plus qu'on ne se salue. On y respire une véritable atmosphère de défiance et de haine. Le maire d'Alger, en sa qualité de premier magistrat de la ville, donne le ton et relève les énergies défaillantes.

Il mène une lutte sauvage contre toute une partie de la population ; non seulement contre les juifs, mais aussi contre ce qu'il appelle les « judaisants », c'est-à-dire les républicains ou les socialistes, ceux qui se refusent à reconnaître que Drumont est Dieu et Régis son prophète.

Ceux-là ont été proscrits, dénoncés, poursuivis ; leurs boutiques et leurs maisons ont été pillées, ils doivent se tenir continuellement en garde contre les agressions des assassins antijuifs.

Est-il surprenant qu'ils se soient mis à leur tour sur pied de guerre, qu'ils perdent parfois leur sang-froid et qu'à force d'être provoqués ils deviennent provocateurs ?

Oui, on ne peut voir dans les bagarres de mardi et mercredi derniers que la manifestation d'un état d'esprit créé et soigneusement entretenu par les antijuifs dont ils sont par conséquent mal venus à se plaindre. Il est permis de dire que Régis a chargé lui-même les pistolets qui l'ont visé. Ce n'est pas quand

on a soulevé un tel mouvement de passions furieuses qu'il faut s'étonner d'en recevoir parfois les contre coups. Les antijuifs devraient bien plutôt triompher en constatant que leur stupide férocité a débordé sur toute la population.

Mais il n'est pas possible qu'on laisse se perpétuer une pareille situation et qu'il soit permis à des énergumènes de compromettre la prospérité de toute une ville. Les colons intelligents espèrent beaucoup en M. Jonnart dont ils escomptent la clairvoyante fermeté.

Sa besogne sera rude et son œuvre sera double. Rétablir d'abord l'ordre matériel sera peut-être le moins difficile, puisqu'il suffira de mettre à la raison quelques perturbateurs ; mais rétablir l'ordre moral, satisfaire les exigences légitimes et ramener les esprits au calme sera plus long, car ce sera le résultat de réformes sérieuses et étudiées.

Et tandis qu'à Alger les colons s'entre-tuent, donnant aux indigènes le triste spectacle de leurs rivalités, ceux-ci prêtent une oreille complaisante aux excitations des apôtres de la guerre religieuse qui veulent exploiter contre la France leurs misères trop réelles. On a vu par la révolte de Beni-Benasser, l'attaque et le pillage de Marguerite, combien ces âmes naïves et brutales se laissent encore docilement conduire.

Mais la meilleure façon de les soustraire à l'influence des fanatiques qui les poussent contre nous n'est pas l'emploi de la contrainte et de la terreur.

Il faut se préoccuper de leur sort pour l'améliorer, rechercher et leur fournir les moyens de sortir de l'état misérable où ils croupissent la plupart du temps ; remplir, en un mot, à leur égard, comme le dit fort justement M. Jonnart dans une circulaire, un rôle non seulement de protecteur généreux et bienfaisant, mais surtout un rôle d'éducateur.

Voyez, précisément, comme cette circulaire du gouverneur général, où il montre tant de sollicitude active et éclairée pour la population indigène, où il trace aux administrateurs des communes, aux sous-préfets, l'attitude sympathique, intelligente qu'ils doivent observer à l'égard des Arabes, l'aide qu'il faut leur donner, contraste avec le langage de Max Régis dans son arrêté sur le costume des juifs. Il interdisait aux juifs le port de leur costume spécial parce que celui-ci les « ravalait au rang des indigènes et les désignait au mépris des colons ».

Max Régis étale là tout son orgueil bête et méchant, tout son dédain brutal ; M. Jonnart fait preuve de perspicace bonté. Ce sont deux systèmes en présence. On a vu le mal que le premier a fait ; espérons qu'il sera possible au second de rendre tout le bien dont il est susceptible. **Emile LAPORTE.**

INFORMATIONS

Congrès du Parti Radical

Le comité d'action pour les réformes républicaines s'est réuni, samedi soir, 62, rue Tiquetonne. Les adhésions qui lui sont

parvenues, approuvant l'initiative qu'il a prise pour l'organisation du congrès du parti radical, sont en très grand nombre et émanent de tous les départements. Le comité a décidé définitivement la convocation du congrès. La date en sera fixée à bref délai et une circulaire, qui sera envoyée sous peu de jours, fera connaître toutes les conditions d'admission et d'organisation du congrès. Toutes les adhésions des groupes, comités et associations se réclamant de l'opinion radicale et radicale socialiste continuent à être reçues au siège du comité, 62, rue Tiquetonne, à Paris.

Un nouveau Fusil

Le fusil Lamacchia, dont s'occupent la presse et le ministère de la guerre, sera une arme admirable, pesant beaucoup moins que le fusil Lebel. Tout le mécanisme du magasin est dans la crosse ; les dix-neuf cartouches modèle de l'inventeur peuvent être tirées en quelques secondes ; elles s'introduisent dans le fusil par quatre ouvertures que l'on découvre en soulevant la plaque de couche. Le mouvement de recul de la culasse mobile projette une cartouche nouvelle dans le tonnerre et rejette la cartouche brûlée.

L'inventeur n'est point Italien, comme on l'a prétendu. Il est né à Toulon, de père naturalisé Français, et c'est à Toulon qu'il a inventé ce fusil après dix ans de recherches.

Chapelles sous Scellés

A la suite des démêlés entre Mgr Geay, évêque de Laval, et le P. Hamelin, de la congrégation des Pères de Saint-Edme, l'autorité diocésaine décida que les deux chapelles, dépendant du collège de l'Immaculée-Conception ne seraient plus ouvertes au public. Les Pères de Saint-Edme ayant, malgré cette interdiction, réouvert les deux chapelles, l'ordre de fermeture par mesure administrative a été donné par le ministre des cultes. Cette opération a été accomplie samedi. Les scellés ont été apposés. Aucun incident ne s'est produit.

Le Timbre du Soldat

La franchise postale ayant été accordée aux militaires et marins par la loi du 30 décembre 1900, il avait été question, on s'en souvient, de créer, pour constater cette gratuité de port, un timbre spécial dit « timbre du soldat », dont la vignette, semblable à celle du timbre actuel de 15 centimes, aurait été tirée aux trois couleurs nationales. L'administration des postes a renoncé à cette innovation ; elle a décidé de mettre seulement à la disposition des militaires et marins des timbres-postes à 15 centimes, portant la surcharge F. M. Dans ces conditions, il n'y a plus de raison de faire attendre davantage à nos braves troupiers la franchise postale, à laquelle ils ont droit depuis quatre mois.

Un Cadeau Impérial

Les journaux annoncent que l'impératrice Alexandra-Feodorowna a eu l'idée d'envoyer aux jeunes filles de France un cadeau qui fût en même temps un souvenir. Tous les visiteurs de l'Exposition de 1900 ont admiré aux Invalides, une vitrine de haute valeur artistique et faite des matériaux les plus précieux. En cette vitrine étaient exposés les cadeaux reçus par l'impératrice de Russie quand elle était jeune princesse de Hesse et du Rhin. Ce meuble admirable avait été exécuté sur les dessins de l'impératrice elle-même.

La vitrine revient en France : Alexandra-Feodorowna l'offre aux pensionnaires de l'établissement de la Légion d'honneur. Elle ne pouvait y laisser les objets tout personnels qui la garnissaient ; mais elle les a remplacés par d'autres qui seront distribués aux jeunes filles de la Légion d'honneur. Le cadeau impérial va être incessamment transmis, au grand-chancelier de la Légion d'honneur. C'est à la maison des Loges que, sur la demande de la czarine et en son nom, le grand-chancelier fera remise de la vitrine et des cadeaux qu'elle contient.

Un cas de dispense

Le ministre de la guerre vient d'autoriser le renvoi dans ses foyers du soldat Fox, à titre de soutien de famille, conformément aux dispositions de l'article 45 de la loi de finances du 25 février 1901.

On se rappelle que le soldat Fox, frère aîné de neuf enfants vivants, n'avait pu faire valoir ses titres à la dispense prévue par l'article 21 de la loi sur le recrutement de l'armée, les pièces établissant ces droits n'étant pas parvenues à temps au conseil de revision.

Au bout d'un an de service, Fox bénéficia d'une série de congés successifs en attendant que la question de sa libération fût réglée ; mais cette libération ne pouvant plus être prononcée par l'autorité militaire et les congés ne pouvant non plus être constamment renouvelés, Fox déserta et se retira en Belgique.

Le 8 novembre 1900, il rentra en France et se constituait prisonnier. Déféré à un conseil de guerre, il était condamné à deux ans de prison.

A la suite du vote de la loi d'amnistie, Fox était mis en liberté. Toutefois, il était tenu de terminer son service militaire. C'est dans ces conditions que le ministre de la guerre vient de décider de le faire bénéficier de la disposition de la loi de finances qui a prévu le renvoi dans leurs foyers, à titre de soutiens de famille, d'un certain nombre de soldats qui se trouvent dans des cas particulièrement intéressants.

CHIQUENAUDES

Le glaive du Révérend

C'est du père Coubé qu'il s'agit. Ce jeune onctueux, bavard et insupportable, vient encore de faire parler de sa personne.

Déjà nous l'avions entendu, l'année dernière, à Notre-Dame de Paris, où il avait prononcé un grand discours sur l'Exposition.

Je me rappelle qu'à cette occasion il avait béni l'art, la science — tout le contraire de Brunetière —, la civilisation, le progrès, le travail, et que sa fameuse harangue avait eu le funeste sort de coïncider avec l'écrasement d'une passerelle de l'avenue de Suffren, accident qui coûta la vie à un certain nombre de chrétiens. Quelques ironistes, même avaient voulu voir là une des formes du péril clérical.

Aujourd'hui, c'est de Lourdes que nous vient l'écho de son « olifant ». Le père Coubé qui, jadis, a fait l'adorable découverte du « cri héraldique » poussé par Jeanne d'Arc, vient d'apercevoir dans les nuées la lame vengeresse du « glaive électoral ». Et ce glaive électoral va décapiter Barrabas, car, l'année prochaine, au cours des élections législatives, la lutte sera circonscrite entre le dit Barrabas et Jésus-Christ.

Députés républicains, tremblez ; et, sur-

out, enfoncez bien vos nuques entre vos deux épaules. Nouveau Danton, le père Coubé demande aux cléricaux de l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace ! Et il dit en substance ceci : Ouvrez les yeux, mystiques, cogots et sacristains ! Ne croyez pas que vous êtes réunis ici pour assister à la danse des béquilles, à la chevauchée des rhumatismes ou aux crises hystériques d'une Bernadette. Vous êtes là pour vous occuper de choses sérieuses. Donc, écoutez-moi : l'an prochain, vous voterez pour le candidat d'Escobar et de Lcyola....

Tout cela serait risible, si l'on n'y voyait un symptôme de l'audace croissante de ces congrégations, ennemies de la République, entièrement dévouées à Rome, cosmopolites, par essence et par définition, et desquelles — suprême ironie — l'Etat reçoit les chefs d'armée, les hauts et gourmés magistrats, ainsi que la fine fleur de la diplomatie. O pusillanimité !

René MAILLY.

CHRONIQUE LOCALE

Concours régional hippique

Notre département est compris dans la circonscription du Concours régional hippique qui aura lieu à Montauban du 22 au 26 mai courant et qui s'annonce comme devant avoir une importance exceptionnelle par la réunion des produits de l'élevage des trente-six départements du Midi et du Sud-Ouest.

153 médailles d'or, d'argent et de bronze, et 40.000 francs de primes seront répartis dans les catégories ci-après :

1° Etalons de 4 ans et au-dessus. — Pur sang anglais.

2° Poulains de 2 ans. — Pur sang arabe ; pur sang anglo-arabe ; demi-sang ayant au moins 25 0/0 d'arabe.

3° Poulains de 3 ans. — Pur sang arabe ; pur sang anglo-arabe ; demi-sang ayant au moins 25 0/0 d'arabe.

4° Pouliches de 3 ans. — Pur sang arabe ; pur sang anglo-arabe ; demi-sang ayant au moins 25 0/0 d'arabe ; demi-sang non qualifiés anglo-arabe.

5° Poulinières. — Juments suitées d'un produit de pur sang anglais ou prêtes à mettre bas ; juments suitées d'un produit de pur sang arabe ou prêtes à mettre bas ; juments suitées d'un produit de pur sang anglo-arabe ou prêtes à mettre bas ; juments suitées d'un produit de demi-sang ayant au moins 25 0/0 d'arabe ou prêtes à mettre bas ; juments suitées d'un produit de demi-sang non qualifiés anglo-arabe ou prêtes à mettre bas ; juments corses et de race camargue suitées ou prêtes à mettre bas.

6° Race mulassière. — Bandets de 3 ans et au-dessus ; poulinières suitées ou prêtes à mettre bas.

Enfin deux objets d'art offerts par M. le Ministre de l'Agriculture seront décernés, soit au lot le plus remarquable, soit au plus bel animal exposé.

Des programmes du Concours, ainsi que des formules de déclarations, sont déposées dans toutes les préfectures et sous-préfectures des départements composant la région et tenues à la disposition des intéressés.

Les déclarations devront être parvenues à la préfecture de Tarn-et-Garonne, à Montauban, avant le 10 mai courant, terme de rigueur.

CAHORS

Conseil municipal

Le conseil municipal se réunira le samedi 11 mai courant à 8 heures du soir.

Ordre du jour :

- Nomination des commissions.
- Dépenses imprévues : Compte rendu.
- Soutiens de famille : Demandes.
- Frais de casernement : Demande en réduction.
- Taxe militaire pour jeunes gens indigents : Avis.
- Communications : Demandes et pétitions diverses, rapport des commissions.

Contributions Directes

MM. Cazaly et Salgues de Génies, sur-numéraires des contributions directes, sont nommés contrôleurs adjoints et maintenus à la Direction de Cahors.

M. Chaumont est élevé à une classe supérieure.

Nos félicitations.

Manufactures de l'Etat

M. Fourniès, vérificateur de culture de 3^e classe à la direction de Tonneins, est nommé en la même qualité à la direction de Cahors.

M. Bourgneil, commis de culture de 6^e classe à Cahors, est nommé en la même qualité à la direction de Tonneins.

MM. Poletti, Rey, Mengeon, sous-officiers présentés par la commission supérieure de classement, sont nommés commis de culture de 8^e classe à Cahors.

M. Leymarie, vérificateur de culture hors classe et M. Vigier, commis de culture de 2^e classe, à la direction de Cahors, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

Remise du drapeau aux vétérans des armées de terre et de mer

Dimanche, à 11 heures, devant le monument Gambetta, a eu lieu la remise du drapeau à la 580^e section de Cahors, des vétérans des armées de terre et de mer.

A cette cérémonie assistaient : MM. le Préfet, Rey, député, Costes, sénateur, Mazières, adjoint faisant fonctions de maire, Lurgnie, président du tribunal civil, les directeurs d'administrations, le colonel Marcot et un grand nombre d'officiers du 7^e.

La société de gymnastique, les Sauveteurs du Lot, l'Orphéon et l'Avenir cadurcien y assistaient également.

Devant le monument Gambetta, l'Avenir cadurcien a joué la Marseillaise que chanta immédiatement après l'Orphéon.

Puis, M. le Préfet remit aux vétérans le drapeau de la 580^e section et prononça un discours patriotique.

M. Bourdelles, président de la société, a remercié, au nom de ses camarades, en ces termes :

Messieurs, C'est avec un sentiment de vive satisfaction que je reçois ce drapeau qui sera pour nous un signe de solidarité. Merci à notre sympathique préfet, à M. le sénateur, à M. le député, à M. le colonel, à messieurs les officiers, à M. l'adjoint faisant fonctions de maire, aux membres du conseil municipal, à M. le président du tribunal civil, à messieurs le président et membres de la chambre de commerce ; merci à messieurs les présidents de l'Orphéon de l'Avenir cadurcien et aux sauveteurs du Lot, du concours gracieux que ces vaillantes sociétés nous prêtent en cette circonstance, et à vous tous messieurs, qui, par votre présence à cette solennité en rehaussez l'éclat.

Merci et salut fraternel aux anciens soldats retraités, aux vétérans.

Mes chers camarades, Ce drapeau est l'emblème de la patrie et aussi de son histoire. C'est le frère de celui de nos régiments ; ses nobles couleurs datent de 1789, origine de nos libertés ; il a guidé les volontaires de 1792 qui, animés par la passion de l'indépendance, furent des héros.

Rappelons-nous Valmy et les victoires qui se succédèrent. Si des revers ont obscurci de si vaillants succès, comme le soleil, le drapeau de la France dissipe les nuages, et il respirent aujourd'hui d'un nouvel éclat ! Nous pouvons dire avec fierté que partout où il flotte, une idée le précède, un grand peuple le suit. Ayons le culte du drapeau, et nos enfants qui font partie, sans distinction de classes de cette grande famille, l'armée nationale, verront sa noble mission s'accomplir.

Chers camarades, Je vous confie cet emblème sacré, et j'espère que vous saurez, en toute circonstance, le tenir haut et ferme, sur le chemin du devoir et de l'honneur.

Vive la France !

Après quoi, l'Avenir cadurcien a joué le Salut au Drapeau et l'Orphéon a chanté Qui Vive.

Les vétérans défilèrent ensuite, précédés de la fanfare municipale qui jouait le Chant du Départ, devant les autorités civiles et militaires.

A l'issue de la cérémonie qui fut terminée à midi, les vétérans se rendirent à l'hôtel Combettes où avait lieu un banquet.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu une très intéressante lettre en réponse à un récent article, intitulé Neutralité, de M. l'abbé Vignié, de la Défense, Croix du Lot.

Pour des raisons multiples, dont la principale est l'intérêt que nous portons aux signataires et à la cause qu'ils défendent, nous estimons qu'il est préférable de ne pas publier cette communication.

Aussi bien, l'attaque de M. l'abbé Vignié ne porte pas. Le rédacteur de la Défense est de ceux qui veulent la liberté.... pour eux mais qui entendent la refuser.... très généreusement à leurs adversaires.

Le public est parfaitement édifié sur ce

point ; aussi nous suffira-t-il de rappeler que nous avons ici-même — voir le leader article du Journal du Lot du 30 avril — commenté la circulaire de M. Leygues. Nous ne supposons pas qu'elle pût atteindre un groupe de penseurs ayant sur l'Univers une conception philosophique différente de celle de.... M. Vignié !

Fêtes du 2 Juin

Les membres de la Commission d'organisation des fêtes du 2 juin sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu samedi soir, à 8 h. 1/2, dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Il ne sera pas fait de convocation personnelle.

Bibliothèque populaire de Cahors

Pour éviter l'encombrement qui s'est produit dimanche dernier, et pour la régularité des opérations, dorénavant, la distribution des ouvrages aux abonnés aura lieu le dimanche, de 9 heures à 10 heures 1/2 du matin, et aux sociétaires, de 10 heures 1/2 à midi.

Ces derniers pourront eux-mêmes choisir leurs livres.

Afin de donner un certain avantage aux sociétaires, qui n'auraient pu venir à la bibliothèque le dimanche, une distribution supplémentaire leur sera faite le jeudi, de 10 heures à 11 heures ; un distributeur sera mis, ce jour-là, à leur disposition.

Cahors, 7 mai 1901.

Pour le Comité :

Le Président, PARAZINES.

Mouvement de la Population

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant le mois d'avril dernier :

Naissances, 18 ; garçons, 6 ; filles, 12.

Décès, 26 ; morts-nés, 2 ; mariages, 4 ; divorces, 1.

Les décès se répartissent de la manière suivante : 3 de moins d'un an ; 1 de un à dix-neuf ans ; 3 de vingt à trente-neuf ans ; 4 de quarante à cinquante-neuf ans, 15 de soixante ans et au-delà.

Les causes de ces décès sont : Cancer, 1 ; méningite, 1 ; congestion, 2 ; maladies organiques du cœur, 2 ; bronchite chronique, 1 ; pneumonie, 1 ; affections de l'appareil respiratoire, 3 ; diarrhée, 1 ; débilité congénitale et voies de conformation, 3 ; débilité sénile, 3 ; mort violente, 1 ; autres maladies, 2 ; maladies inconnues ou mal définies, 3.

Dans ce nombre se trouvent 2 décès à l'hospice, dont 1 militaire et un civil, domicilié à Cahors.

Vlande insalubre

M. Pagès, vétérinaire municipal, inspecteur des viandes de boucherie, a fait enfouir la viande d'un porc reconnue impropre à la consommation.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 9 ET 12 MAI 1901.

Allegro Militaire, Brunet.
Madame Turlupin (Ouverture) Guiraud.
La Nuit (Valse) Métra.
Haydée (Fantaisie) Auber.
Les Cloches de Corneville (Quadrille) Planquette.

De 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2. (Allées Fénélon)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 2 au 4 mai 1901

Naissance

Constant, Raymond-Daniel, rue des Soubirous, 6.

Publication de mariage

Blanc, Marcellin, cultivateur et Clavières Mélanie, s. p.

Décès

Barthes, Antoine, sabotier, 70 ans, place Clément-Marot, 1.

Girma, Charles, 5 ans, à Regourd.

Viala, Léonie-Antoinette, repasseuse, 29 ans, impasse Delpouget.

Carayon, Louis, receveur des contributions indirectes, 72 ans, rue des Jacobins.

Bulletin météorologique

JOURS	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
5 Dim.	+ 16	+ 11	766	Pluie
6 Lundi	+ 15	+ 10	756,5	Pluie
7 Mardi	+ 15	+ 12	751,5	Pluie

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 198 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Pluie.

D^e HERBEAU.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 4 mai.

A. G..., pharmacien à Livernon, poursuivi pour exercice illégal de la médecine et infraction à la loi sur les pharmacies, est condamné à 200 fr. d'amende et 1 fr. de dommages-intérêts envers le Syndicat des médecins du Lot.

Pierre Blanc, 23 ans, colporteur, né à Saint-Bonnet-le-Château (Loire) ; B. A..., et L. C..., cultivateurs à Figeac, poursuivis pour coups et blessures réciproques, sont condamnés : Blanc, 15 jours de prison, A... et C..., 50 fr. d'amende chacun, ces deux derniers avec le bénéfice de la loi Bérenger.

Jean Salabialle, de Gréalou, 500 fr. d'amende pour fabrication d'allumettes de contrebande.

Guillaume Vingès, 47 ans, cultivateur à Cajarc, huit jours de prison pour abus de confiance.

Louis Ayrol, 45 ans, cordonnier à Aynac, poursuivi pour vol de bois, est condamné à 50 fr. d'amende (loi Bérenger), et 5 fr. de dommages-intérêts.

Augustin Lavyssière, 29 ans, cultivateur à Belmont, 16 fr. d'amende (loi Bérenger) pour coups et blessures.

Chambre des notaires. — Voici la composition de la chambre des notaires de l'arrondissement pour l'année 1901 : Président, MM. Trassy ; secrétaire, Longpuech ; trésorier, Laudes ; syndic, Pagès ; rapporteur, Trémoulet ; membres, Lavergnes et Dufour.

Vol. — Jeudi soir, un inconnu, qui devait probablement connaître les lieux, s'est introduit par effraction dans l'habitation du sieur Fages, casseur de pierres, sise au Roc-de-la-Clouque, banlieue de notre ville, et a soustrait, dans le tiroir d'une armoire, une somme de 150 fr. en or. Plainte a été portée.

Médaille coloniale. — Eugène Caumont, cultivateur à Figeac, vient d'obtenir la médaille coloniale, avec l'agrafe « Algérie ».

LACAPELLE-MARIVAL. — Enregistrement. — M. Breton, receveur de l'enregistrement à Lacapelle-Marival, a été reconnu apte à l'emploi de sous-inspecteur de l'enregistrement.

Arrondissement de Gourdon

Aux Républicains

ORGANISATION POLITIQUE

(Suite)

LA PÉRIODE D'ACTION

Ainsi que nous l'avions prévu dans notre dernier article, une véritable manifestation républicaine a eu lieu samedi dernier dans les salons du

CERCLE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Tous les membres avaient tenu à honneur de venir saluer l'honorable M. de Verninac, Vice-Président du Sénat et Président d'honneur du Cercle. La soirée a été des mieux réussies et des plus cordiales. A peine les flammes d'un punch s'éteignaient-elles que M. Linol, Président du Cercle, Conseiller Général et Maire de Gourdon se levait et, dans une allocution très sentie, après avoir remercié le sympathique M. de Verninac d'avoir bien voulu venir au milieu de nous et les membres, de leur empressement à s'être rendus en si grand nombre à son invitation, il entrait immédiatement dans le vif du sujet qui faisait l'objet principal de la réunion. Après avoir démontré la nécessité d'une organisation politique bien comprise et fermement arrêtée, il a sollicité les conseils et l'appui du vieux lutteur dont le dévouement n'a jamais fait défaut à la cause démocratique, de l'ami de Verninac, particulièrement autorisé pour cela.

M. de Verninac prend aussitôt la parole et, dans une de ces charmantes causeries dont il a le secret, avec une hauteur de vues remarquable et une bonhomie exquise, nous montre à son tour l'impérieuse nécessité d'une organisation républicaine qu'il désire vivement, que chacun réclame et à laquelle il prêtera son appui le plus ferme et donnera tout son dévouement. Le groupement doit se faire d'abord par communes. C'est par la base qu'on doit commencer si on veut édifier

solidement. Il serait puéril de chercher à dresser une pyramide sur sa tête. Les volontés ne feront certes pas défaut. Dans beaucoup de localités la chose sera aisée et vite faite. Là, où les républicains seront la minorité, ils ne devront pas quand même hésiter à répondre à l'appel, à former malgré tout un Comité et à nommer des délégués.

Tous les groupements communaux seront affiliés, à leur tour, au comité cantonal qui aura son centre, son pivot au chef-lieu d'arrondissement.

Ce sont bien là les idées que nous avons déjà émises au cours de notre campagne en faveur de cette importante question. Elles ont reçu l'approbation la plus complète de la part de tous les auditeurs. On doit donc se mettre résolument à l'œuvre. Gourdon doit donner l'exemple et d'ores et déjà les premières démarches doivent être faites.

M. de Verninac, élargissant la question, nous a ensuite longuement entretenus de la lutte acharnée, décisive, qui allait se livrer au renouvellement de la Chambre de 1902. Le parti républicain aura besoin plus que jamais, d'union et d'entente. Les ennemis sont nombreux, organisés, disciplinés et prêts à toutes les tentatives et à toutes les audaces. Nous devons donc les démasquer et serrer les rangs. Sur tous les points de la France, le combat aura lieu entre CLÉRICAUX et ANTI-CLÉRICAUX. Les derniers événements ont enfin ouvert les yeux à tous et nous ont pleinement démontré où était le véritable danger. C'est donc de ce côté que devront surtout se porter nos plus scrupuleuses investigations et exiger des futurs candidats des GARANTIES FORMELLES à cet égard. Si la Chambre de 1902 n'est pas réellement réformatrice, c'en est fait du régime parlementaire. Le pays a soif de réformes et est fatigué d'attendre la solution toujours ajournée des véritables problèmes sociaux qui l'intéressent et qui doivent lui apporter en même temps que l'égalité un peu plus de bien-être. Les trente années de République que nous venons de traverser n'ont pas tenu les espérances qu'on était en droit d'attendre d'une démocratie laborieuse. Les résultats acquis ne sont pas suffisants. A part le vote du service de 3 ans et de l'instruction laïque et gratuite, presque rien n'a été fait. Il est vrai que la principale cause en est imputable aux ennemis irréductibles de la République qui, par une obstruction systématique de tous les instants, cherchent à annihiler tous les efforts et à empêcher toute réforme utile d'aboutir. Il faut donc, à tout prix, en débarrasser la représentation nationale. Le concours de tous les bons républicains est absolument nécessaire pour cette œuvre d'assainissement. Le moment est venu. Nous devons donc, dès maintenant, nous mettre en mesure de participer à ce grand mouvement républicain et LAÏQUE qui décidera de l'avenir et du salut de la République.

L'organisation politique s'impose donc plus que jamais. De nombreux applaudissements ont souligné les divers passages de ce beau discours

qui nous a montré le véritable terrain de la lutte. Nous regrettons vivement de ne pouvoir donner qu'un compte-rendu aussi imparfait.

M. Vilard, maire de Saint-Cirq-Soullaguet porte ensuite la santé de M. de Verninac, toast auquel tout le monde s'associe de cœur. Mais, le projet d'organisation ne paraît pas suffisamment précis. Des réflexions s'élèvent de divers côtés. Aussi, le sympathique Dr Fontanille, Vice-Président du CERCLE et Maire de Saint-Projet, va-t-il dissiper toutes les craintes.

Dans une chaude allocution, il demande qu'une décision ferme soit prise au plus tôt. Il appartient à MM. de Verninac, sénateur, Linol, maire et conseiller général et Pons, Vice-Président du cercle et conseiller d'arrondissement de prendre l'initiative de cette organisation politique. Un appel signé de leurs noms doit donc être incessamment lancé à tous les républicains de l'arrondissement pour les informer de ce qui vient d'être décidé et leur demander leur concours pour cette œuvre commune de solidarité républicaine. Une réunion devra avoir lieu ensuite à Gourdon, où seront convoqués tous les délégués des neuf cantons de notre circonscription administrative. Le plus tôt sera le mieux. Une solide organisation ne s'improvise pas. A quoi bon perdre un temps précieux. Ces nettes déclarations donnent satisfaction à tout le monde et sont accueillies avec un véritable élan d'approbation.

La soirée se continue au milieu de la plus franche fraternité républicaine.

En somme, excellente manifestation démocratique, de bon augure pour l'avenir.

Nous sommes heureux, au-delà de toute expression, que la vigoureuse campagne que nous avons menée dans le vaillant Journal du Lot ait amené en si peu de temps des résultats aussi décisifs. Nous n'attendions pas moins des chefs de l'état-major républicain sur lesquels nous savons qu'il nous est permis de compter, toutes les fois qu'il s'agit d'une œuvre républicaine. Nous n'en sommes pas moins fiers d'avoir pu faire partager nos idées et créer le mouvement politique dont la consécration éclatante a eu lieu samedi soir. Nous continuerons à mener le bon combat jusqu'au succès complet et au triomphe final. Nous espérons que les journaux républicains voudront bien nous aider à leur tour, à mener à bien, l'œuvre aussi heureusement commencée. Un plus long silence de leur part ne pourrait qu'être nuisible au parti républicain.

MARC TO.

GOURDON. — Ligne de Carsac à Gourdon. — M. le ministre de la guerre vient de donner des ordres pour qu'une compagnie du 5^e génie, en garnison à Versailles, soit détachée pendant cinq semaines environ, au mois de juillet prochain, sur la ligne de Carsac à Gourdon.

Chez nos voisins

ESPALION (Aveyron). — Mort Accidentelle. — M. Jean-Antoine Alazard, cultivateur, demeurant à Biounac, était entré dans une tranchée du chantier du chemin de fer pour s'abriter contre la pluie. Mais le terrain détremé s'ébranla un peu sur l'arête supérieure et une pierre d'assez grosse dimension atteignit au ventre le pauvre homme, qui s'abattit pour ne plus se relever. M. Alazard était âgé de 73 ans.

COLOMBIES (Aveyron). — Trouvé mort. — Un vieillard de 80 ans, Jean François-Ferraud, cultivateur à Gipoulous, a été trouvé sans vie dans un ruisseau, au bas d'un mur de soutènement de 2 mètres 50. Le bas du corps plongeait dans l'eau, et la tête, toute meurtrie, reposait entre deux pierres. On suppose que le malheureux vieillard, suivant le chemin qui longe le ruisseau, était tombé du haut du mur de soutènement et n'avait pu se relever.

BULLETIN FINANCIER

Après un début très ferme, quelques ventes se sont produites qui ont fait légèrement reculer le niveau de la cote.

Le 3 0/0 finit à 101,75 ; le 3 1/2 0/0 à 101,27. Le Comptoir National d'Escompte est demandé à 585 ; le Crédit Foncier à 688 ; le Crédit Lyonnais à 1.056 et la Société Générale à 615. Les chemins français n'ont guère varié ; le Lyon clôture à 1.683 ; le Nord à 2.168 ; l'Orléans à 1.658.

Le Suez sans changement cote 3.775. Sauf l'Extérieure qui reste à 72,97, les autres fonds étrangers sont bien tenus.

L'Italien à 96,50 ; le Russe 3 0/0 1891 à 86,35 ; le Turc D reste à 25,10 ; la Banque Ottomane à 554.

C'est demain, 7 mai, que sera close la souscription, ouverte aujourd'hui sous les auspices de la Société Générale, aux 40.000 actions nouvelles de la Société des Usines de Briansk. Rappelons que les actionnaires actuels ont un droit d'irréductibilité dans la proportion de deux actions nouvelles pour cinq actions anciennes. Toutes les autres souscriptions sont sujettes à réduction.

On sait que les actions nouvelles auront droit aux bénéfices acquis en 1901.

Les souscriptions sont reçues à la Société Générale, dans ses agences et chez ses correspondants en province et à l'étranger, et à la Banque Russe pour le commerce étranger.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Mar-

san, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1711	1613	0.52 à 0.90
Vaches.	553	499	0.45 à 0.85
Taureaux.	279	269	0.44 à 0.70
Veaux.	1478	1460	0.86 à 1.38
Moutons.	13356	13000	0.65 à 1.03
Porcs.	4873	4873	0.78 à 0.94

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	192	132	63 à 82
Vaches.	25	21	50 à 72
Moutons.	727	298	75 à 92
Porcs.	1285	1110	45 à 50

L'Aliment complet de Maxime Groult, fils aîné

à base de légumine ou caséine végétale contenant des éléments nutritifs intensifs, constitue pour les enfants au moment du sevrage et pour les y préparer, pour les vieillards, les albuminuriques, les malades, les tuberculeux, etc., l'ALIMENT COMPLET IDÉAL. — Gros, Imp. Leblanc, Paris XV^e. Echantillon gratuit sur demande.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXIII

LE PETIT LÉOPARD DE FRANCE

Elle avait son empire ; pourquoi lui fallait-il encore chercher un homme qui n'avait que son art et sa jeunesse, et l'en dépouiller ? Les femmes sont insatiables, voyez-vous ; quand bien même elles possèderaient le monde entier, elles n'auraient pas de repos tant qu'un atome d'air voltigerait encore au soleil en liberté !

Ce fut la première année où je touchais au succès que je la vis. On commençait à parler de moi pour la première fois ; c'était le petit tableau de Cigarette, en enfant de l'armée, qui en était cause. Ah ! mon Dieu ! je me croyais déjà célèbre ! Eh bien ! elle me pria de passer chez elle pour faire son portrait : je me présentai.

J'acceptai et je la peignis en Cléopâtre, d'après son désir. Ah ! c'était bien un visage digne de Cléopâtre... ces yeux qui dévoiraient votre jeunesse... — Ces lèvres dont les baisers endormaient votre honneur ! Quel visage... mon Dieu !... qu'il était beau ! Elle s'était pro-

mis de me prendre mon âme ; aussi, à mesure que le portrait avançait, ma vie passait dans la sienne, et enfin je ne vécus plus que de son souffle. Qu'avait-elle besoin de ma vie ? Elle en avait tant d'autres ! Elle en avait de riches, de grandes, de puissantes à ses ordres ; et cependant elle n'eut pas de repos qu'elle ne se fût inclinée pour saisir ma vie qui n'avait rien sur la terre que les joies du soleil et de la rosée, que le crépuscule et l'aube qui sont donnés à tous les oiseaux des champs.

Sa poitrine se soulevait sous les spasmes dont chaque nouvel accès semblait déchirer son corps avec une intensité croissante ; il parvint encore à les dominer, et reprit la parole les yeux attachés sur le mur blanc, comme si la beauté de cette femme venait de nouveau y resplendir à sa vue.

— C'était une grande dame ; peu importe son nom ; elle vit encore. Elle était infâme, oui, mais son abjection n'apparut à mes yeux que trop tard. Comment se fait-il que les hommes n'aiment jamais autant que lorsqu'ils aiment celle qui doit les perdre ? Que le cœur qui est pur ne fasse jamais battre le nôtre avec le transport que donne la faute ?... Pendant des mois entiers mon portrait avançait et ma passion croissait avec lui, attisée par la main de cette femme. Elle savait que jamais un homme ne peindrait sa beauté comme celui qui donnait son âme pour prix de la réussite. J'avais trouvé mon paradis, j'étais ivre ; et je la peignais comme jamais les couleurs des mortels n'ont peint une femme. Je crois même qu'elle fut contente, elle, qui, dans sa superbe

arrogance se croyait incomparable et immortelle. Puis vint l'heure de ma récompense ; quand le portrait fut achevé, elle avait changé de fantaisie ; un léger dédain, un éclat de rire insouciant, un coup d'éventail sur ma joue, ne pouvais-je pas comprendre ? Etais-je encore un enfant ? Fallait-il me traiter plus durement encore pour me prier de céder la place ? Ce fut tout ! et enfin son laquais me mit à la porte un beau soir ! Que voulez-vous ? Je n'avais pas compris ce que c'était que le caprice d'une grande dame ; je n'étais encore qu'un petit garçon ! Elle m'avait tué, elle avait donné le coup de la mort à mon génie ; elle m'avait chassé de la terre... Qu'importe ! sa beauté n'était-elle pas éternisée par le portrait qu'elle désirait avoir, et tout Paris ne s'extasiait-il pas sur sa grâce charmante en regardant mon œuvre ? Je n'ai jamais peint depuis. Je vins ici. Qu'importe ! un artiste de moins ! Le monde ne s'en occupa pas ; bientôt une vie de moins, et elle ne s'en occupera pas davantage !

Il avait à peine prononcé ces paroles qu'un flot de sang le suffoqua et s'échappa avec abondance de ses poumons, teignant de rouge les masses brunes et soyeuses de sa barbe.

Son camarade avait vu des hémorragies plus d'une fois ; il reconnut bientôt que celle-ci amènerait infailliblement la mort.

Tandis qu'il le soulevait dans ses bras en appelant à l'aide, les grands yeux lumineux du soldat français se levèrent sur lui au milieu du brouillard qui les obscurcissait déjà, avec la gratitude tendre et profonde qui brille

dans les yeux d'un chien quand il retombe pour mourir, reconnaissant d'une seule caresse.

— Vous, au moins, vous ne m'abandonnez pas, murmura-t-il, à mots entrecoupés.

La voix devenait de plus en plus faible à mesure que la vie s'éteignait plus vite.

— C'est fini, maintenant, tant mieux ! Si, du moins j'avais pu revoir la France encore une fois !... La France...

Il étendit les bras. Puis, un profond soupir fit trembler ses lèvres décolorées ; sa main s'efforça de serrer la main de son camarade, et sa tête retomba sur les boutons de roses de Provence.

Il était mort.

Une heure plus tard, Cecil quitta l'hôpital, ne voyant rien, n'entendant rien du bruit joyeux de la ville autour de lui, quoique des plis flottants de robes et de chiffons de soie aux brillantes couleurs voltigeassent dans les étroites rues et que la population tout entière les encombrât de sa joie bruyante.

Il était bien accoutumé aux douleurs de tous les genres ; son pain avait été longtemps le pain de l'amertume ; néanmoins ce coup, quoique prévu, tombait sur lui lourdement et cruellement.

(A suivre)

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

VIII

LE JUIF YACOPOULO

— Et que vous apprit-il ?
— Précisément ce que nous voulions savoir. Nous l'emmenâmes dans un petit coin, bien tranquille, près des remparts. Il avait une outre remplie de mastic (1), nous l'invitâmes à en boire quelques gorgées en notre compagnie et, touché de notre politesse, il nous avoua de suite que les Turcs n'avaient pas de prisonniers, mais que le chef des Albanais qui se sont joints à Omer Vrione en avait un petit nombre, une demi-douzaine : quatre Francs et deux Grecs.
— Deux Grecs ! s'exclama Antonios.
— Oui, collègue ! deux Grecs ! Les quatre Francs, nous n'eûmes pas de peine à les reconnaître, malgré le costume dont, paraît-il, ils sont affublés : il y a Marcel, sir Arthur, un Anglais, un Allemand nommé Wilhelm et Julio, un Italien.
— Wilhelm ! Julio ! je les connais.

(1) Eau-de-vie parfumée.

— Eh bien ! matelot, ils sont prisonniers. Quand nous fûmes bien sûrs de notre fait, nous priâmes le Turc de retourner là où il était, avant d'entrer en relations avec nous, lui recommandant de ne pas trop parler de notre rencontre qui lui nuirait dans l'esprit de ses chefs.
— Il fallait le tuer. C'eût été un ennemi de moins !
— Comme tu y vas, collègue ! Tuer ce Turc qui avait été si aimable, plus aimable que Doucet lui-même, allons donc ! Nous ne sommes pas si méchants, nous autres de Marseille. D'autant plus que, si on l'avait trouvé endormagé, ou si même on ne l'avait pas retrouvé du tout, on aurait monté meilleure garde et nous n'y tenions pas, car nous avions l'intention de renoueler la petite promenade, *es verai aco*, pas, Aimable ?
Aimable appuya, d'un signe de tête, l'affirmation d'Hercule Lefort et vida son gobelet, que la main diligente de son ami rempli aussitôt, en guise de remerciement.
— C'était si bien notre intention que, le lendemain, sans plus tarder, nous recommençons. Cette foi, nous nous étions procuré des costumes turcs et les choses se passèrent encore plus simplement que la veille. Aimable cueillit un Turc comme une simple fleur...
— Vilaine fleur ! grimaça Antonios.
— Pécaïré ! il n'était pas joli, joli, ce Turc, mais il y a plus vilain. Il était moins aimable que son collègue. D'abord il n'avait pas de gourde, en sorte, bagasse ! que nous n'avons pas pu l'inviter à boire la moindre goutte.

Puis, il faisait des façons. Il fallut qu'Aimable lui donnât deux ou trois taloches, pour l'empêcher de brailler hors de propos. En somme, c'était un personnage peu accommodant. Cela me vexait, car j'étais résolu à me faire conduire dans les parages où Marcel gémissait sur sa captivité.
— C'était risqué ! fit Antonios.
— Nous en risquons bien d'autres, nous autres de Marseille. Le Turc nous servait de guide. Aimable lui avait prouvé qu'au premier cri, au premier geste, il était forcé de l'aplatir comme une mauvette. Aussi ne s'y fiait-il plus et était-il devenu très docile. Il nous mena à travers le camp jusqu'à une tente. Je la reconnus tout de suite, trou de l'air ! C'était celle de Gogos Bakolas, la grande fripouille ! Je fus obligé de me tenir à quatre pour ne pas y entrer, écraser cette vermine et emmener nos amis, illico. Mais Aimable n'aime pas les moyens violents. Il me dissuada, me calma.
— Et le capitaine ? demanda Antonios. C'est pour me parler de lui que tu m'as amené ici et tu ne m'en as rien dit encore.
— J'y arrive, collègue ! Si je te disais que je fus embarrassé en me trouvant devant cette tente où étaient nos amis, tu ne me croirais pas, tellement ça te paraîtrait surprenant. Pas moins, je dois l'avouer, je ne savais point quoi faire. Nous nous étions couchés, Aimable et moi, avec le Turc entre nous deux, à quelque distance de la tente, mais comme bien tu penses, nous ne dormions pas.
— Le moment eût été mal choisi.

— Tu l'as dit, collègue ! Aussi, fatigué de bâiller aux étoiles, je me décidai à m'approcher de plus en plus de la tente, tout seul. Je fus bientôt contre la toile et je fis comme lorsque j'étais petit et qu'à la fête, chez nous, je voulais, sans dépenser un sou, assister aux spectacles qui se donnaient dans les baraques. Je pratiquai une fente dans la toile, j'y passai mon doigt pour arrondir le trou, j'y collai mon œil et je regardai.
Que vis-tu ?
— Ce que je vis ? collègue. Eh bien ! la vérité, c'est que je ne vis rien du tout, mais là, ce qui s'appelle rien du tout.
— Alors ?
— Le Gogos ne se contente pas d'une tente comme toi ou moi nous nous en contentions : il lui faut, à l'intérieur, de belles tapisseries, des colifichets, des ornements, etc. Derrière la toile il y avait de grosses tentures, que l'œil d'un lynx n'aurait rien vu à travers.
— Tu n'en restas pas là ?
— Je ne serais pas de Marseille, si j'en étais resté là. J'agrandis le trou, jusqu'en bas de la toile, et j'explorai avec ma main le long de la tapisserie. Elle flottait librement, il n'y avait personne derrière. Je la soulevai un peu, tout juste assez pour m'assurer qu'une faible lueur éclairait l'intérieur. Mais j'étais gêné dans mes observations par la crainte d'être découvert. J'étais à plat ventre, ma tête étant passée dans la fente de la toile, en sorte que si un intrus était survenu, il m'aurait gentiment ôté le goût du pain sans que je m'en aperçoive. (A suivre).

Minerai de soufre de Biabaux

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infallible contre la **Gelée printanière** et l'**Oïdium** ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthracnose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides ou les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**.

CAHORS s'adresser à **M. DESPRÉS**, ingénieur Agent général de la Compagnie.

Tribunal de commerce de Cahors

Suivant jugement rendu sur requête et dépôt de bilan le 3 mai 1901 le tribunal a déclaré en état de liquidation judiciaire le sieur Jean GIROT, marchand de chaussures, domicilié à Puy-l'Evêque.

Nommé M. Gustave Aymeric juge commissaire.

Nommé M. Bernard Séguy, arbitre de commerce à Cahors, liquidateur provisoire.

Pour extrait

Le Greffier,
A. POULVEREL.

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur Jean GIROT, marchand de chaussures à Puy-l'Evêque sont invités à se rendre le lundi 30 mai courant, à 3 heures et demie du soir, salle d'audience du tribunal pour :

Examiner la situation du débiteur et donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et celle de contrôleurs.

Le Greffier
A. POULVEREL.

Bibliographie

Lectures pour Tous

A chaque livraison nouvelle des *Lectures pour Tous*, on éprouve une surprise. Il semble en effet que cette revue si universellement populaire devienne sans cesse plus variée, plus attrayante. Des articles toujours frappants et pittoresques, des études de vulgarisation, des romans, des récits amusants ou dramatiques, d'abondantes illustrations tel est le merveilleux ensemble qu'offrent chaque mois les *Lectures pour Tous*, publiées par la Librairie Hachette.

Voici le sommaire du N° de Mai : Le Collier de la reine : Une escroquerie historique ; L'homme des cavernes au XX^e siècle ; messagers aériens ; marche printanière, par P. Pickart ; l'Odysée d'un Géant de pierres ; l'accusateur imprévu, roman ; Les péri-

péties d'une mission française au Yun-Nan ; Du mariage forcé au mariage par consentement ; Quelques coutumes bizarres dans les différents pays ; La gloire, prix de l'effort ; Comment s'enchaînent les découvertes d'un savant ; Un coup de feu nouvelle, par Al. Dumas ; Les mémoires du dernier cheval de Fiacre.

Abonnement. Un an : Paris, 6 fr. Départements, 7 fr. Etranger, 9 fr.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 5 mai 1901.

V^o Nacla : Chronique. — Camille Flammarion : Le mois scientifique. — Jean Destrem : Histoire de Diable. — Mathilde Alamic : Norbert Dys (suite). — Henry Kistemaekers : La Baronne des Saules (suite). — M^o Jean Pommerol : Une femme chez les Sahariennes. — Jules Mary : Soldats des Alpes (suite). — Jules Gros : L'homme fossile (suite). — Variétés.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, 7^e. Sommaire du numéro 2300 du 4 Mai 1901.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

LES SALONS DE 1901

(Grand-Palais des Champs-Élysées)

(COUVERTURE ILLUSTRÉE, PAR S. BÉRAUD)
GRAVURES. — Société nationale : Peinture : Le Christ à la colonne, (Jean Béraud). — Soir d'automne à Versailles, (Henri Jourdin). — Nuit de la Saint-Jean, (Cottet). — Vision antique, (A. Fourié). — Sortie de ferme, le matin, (J.-J. Rousseau). Par vent de Mistral, (Montenard). — La demoiselle d'honneur, (Raffaelli). — Bayadère au repos, (G. Courtois).

Sculpture : Victor-Hugo, (Rodin).

Société des Artistes Français : Peinture : Les Résignés, (Geoffroy). — Le livre aux oeillets rouges, (Maxence). — Le goûter de la mariée, (Castiglione). — Pastorale, (E. Feyen). — La pêche, (Souza-Pinto). — Dans les champs, (G. Laugéol). — Répétition générale aux Folies-Bergères, (H. Alberti). — Portrait, (Crés). — Amour voltigeant sur les eaux, (Bouguereau). L'image miraculeuse, (Tattegrain). — La légende merveilleuse de la Reine de Saba et au Roi Salomon. (Roche-grosse). — La monnaie française, (le Quesne). — Le singe de son Eminence (Brunery). — Le soir dans les Ramiers, (Débat-Ponsac). — Le Grand Trianon au soleil couchant, (H. Tenré). — A l'étendard (1796, (Chartier). — Marbot à Iéna, (Boutigny). — Het Volklied (chant national), (Brispot). — Déjeuner d'ouvrières aux Tuileries, (L. de Joncières). — La flambée, (Teyssier). — L'Étoile du matin, (Demont-Breton). — La main chaude, (Chocarne-Morseau). — Le rêve de la vierge, (H. Delacroix). — Le dieu et la bayadère, (H. Lévy). — Le repos des servantes, (J. Bail). Travaux du Métropolitain, (B. Lemeunier). — Au propylées, (P. Chabas). — Jeanne d'Arc chez les Beaudricourt, (Boyer-Breton). — Saint-François d'Assises, (Girardot). Berge du Port-à-l'Anglais, (P. Vauthier). — Les bouilliers de cru, (Buland). — Confidences, (de Beaumont). — Ovation, (H. Zo). — La Vézère aux Eyzies, (de la Rocca). — La mèche, à la Grave, (Olivier Chéron). — Le Cantique, (Broulhony). — La duchesse d'Uzès douairière, (Delacroix-Garnier). — Vaine attente, (Corbineau). Flirt à Megara, (Ralli).

Sculpture : L'enlèvement, (de Lahendrie). — Génie au sommeil éternel, (Daillion). — L'amour indiscret, (X. Barthe). — Samson et les Philistins, (de Cassaigne). — La Fortune et le jeune enfant, (Demagnez). — Les sauteurs, (Demaille).

TEXTE. Les salons de 1901, par O. Merson ; Les livres, par A. B., Revue comique, par A. Guillaume.

Le numéro 50 centimes

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Lagmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Bermeil, Fouesnant), Quimper (Bénédet), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Cha-teaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Exposition industrielle et artistique de Montauban (1901)

A l'occasion de l'inauguration officielle du monument élevé à la mémoire des combattants et du grand concours musical, aura lieu à Montauban, durant juillet et août prochain, à la halle aux grains et sur son esplanade, une exposition industrielle et artistique qui recevra tous les produits de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, de

l'horticulture, les travaux scolaires et les Beaux-Arts.

En attendant l'installation des bureaux, s'adresser pour plus amples renseignements, par correspondance, à *M. le commissaire général de l'exposition industrielle et artistique, à la halle aux grains, Montauban.*

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

Chez **M. HERBLIN**, au kiosque de la place d'Armes.

- M^o LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux 16, rue Nationale.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées.

Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, 3, Allées Fénelon à Cahors (Lot)

10^c

En Vente partout

10^c

La VRAIE MODE

Offre **GRATUITEMENT** dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN **SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE**

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)